

Événement indésirable grave associé aux soins

Dès la survenue d'un événement grave il faut prendre des mesures immédiates en interne

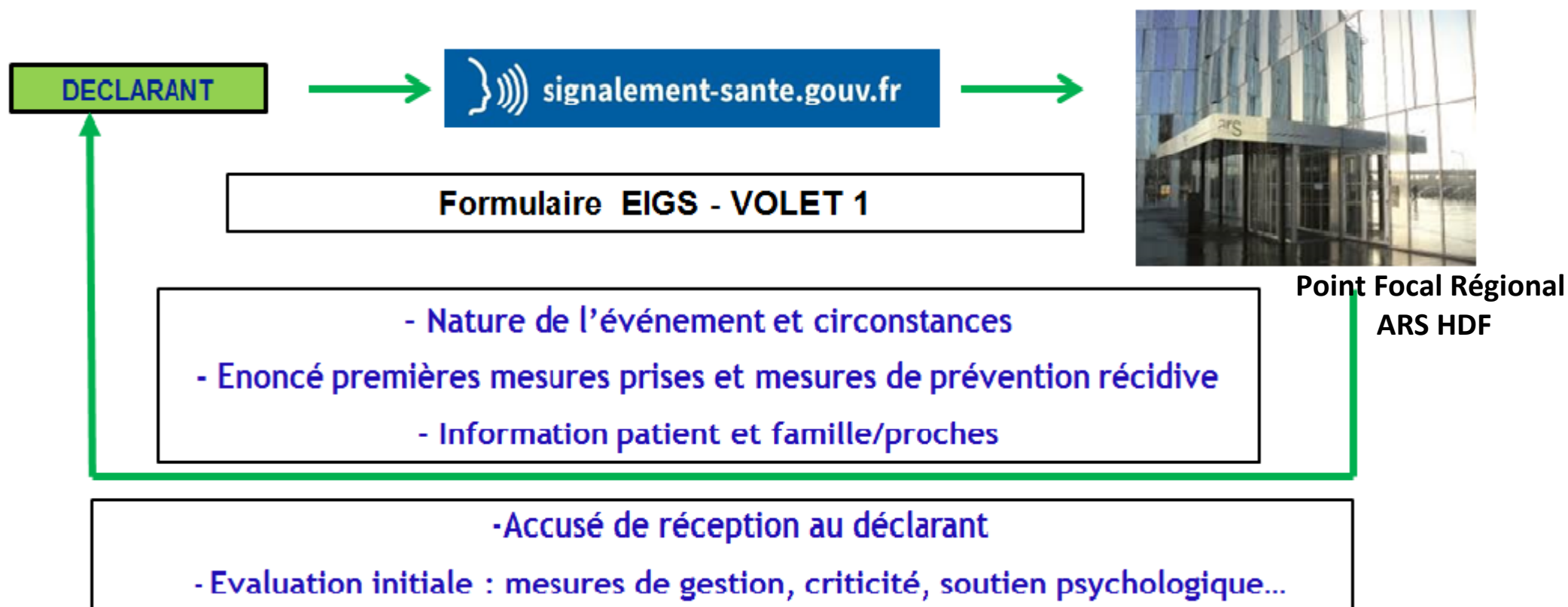
- Alerter les responsables médicaux, le responsable désigné de la structure
- Mettre en œuvre d'éventuelles mesures conservatoires : concernant le patient ou d'autres patients
- Informer le patient et son entourage
- Relever les premiers éléments de compréhension de l'évènement

Puis en externe:

- Procéder à la déclaration de l'évènement à l'ARS...

Une déclaration en deux temps

1^{ère} partie: Déclaration sans délai



2^{ème} partie: Analyse des causes et mesures correctives à 3 mois maximum

